

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 05/03/2020

Heure de début de séance : 18 h 10

Heure de fin de séance : 19 h 45

Président de séance	Monsieur Olivier CASTEL	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Karine CHILARD	Parent d'élèves

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

19 présents

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV du CA du 01/12/2019
4. Information : préparation de rentrée 2020-2021
5. Comptabilité : Compte financier 2019
6. Points de gestion :
 - Tarifs
 - Acceptation de dons
 - Contrats et conventions
 - Bilans financiers des échanges
 - DBM pour information 2019
 - DBM pour information 2020
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme CHILARD Karine est proposée secrétaire de séance.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Proviseur met aux voix l'ordre du jour avec l'ajout dans les questions diverses : point sur la panne des serveurs et point sur les consignes liées au Covid-19.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 02/12/19

Monsieur le Proviseur soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/12/19 qui avait été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il ya a des questions ou objections.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	1

Le procès-verbal du CA du 02/12/19 est adopté à l'unanimité.

4. PREPARATION DE RENTREE 2020-2021

Le conseil pédagogique suivi de concertations puis la commission permanente ayant eu lieu, les propositions définitives se feront à l'issue des conseils de classe du second trimestre. La projection sera alors plus fiable.

La structure prévisionnelle est la suivante :

- 12 classes de seconde
- 10 classes de première générale et deux classes de première STL
- 9 classes de terminale générale et deux classes de terminale STL.

Plus de précisions ont été apportées en conseil pédagogique et commission permanente et seront reprises et actualisées lors du CA post conseils de classes du 2nd trimestre.

5. COMPTE FINANCIER 2019

Madame l'Adjoint-gestionnaire Comptable, présente le compte financier 2019 en deux temps :

- Rapport de gestion 2019 de l'ordonnateur présenté en partenariat avec Monsieur le Proviseur
- Rapport de comptabilité 2019 de l'Agent Comptable

Cette présentation se fait à l'appui d'un diaporama et des deux rapports qui ont été envoyés aux membres du Conseil d'Administration avec la convocation. Le diaporama de présentation sera annexé au présent P.V.

Un enseignant tient à préciser que l'augmentation du nombre d'élèves aidés par le fonds social peut s'expliquer par un recours plus systématique sur ces deux dernières années. C'est une politique appréciable pour les élèves et leur accompagnement qui a été développée.

En 2019, la hausse de la maintenance et des contrats a engendré un accroissement des charges sur le service Administration et Logistique. Cette hausse est particulièrement liée au nouveau contrat d'entretien des installations de chauffage souscrit dans le cadre du marché de la Région (+102% de charge), déjà précédemment dénoncé en CA.

L'augmentation importante des charges d'eau a aussi fortement impacté le service Administration et Logistique. Cette augmentation est la conséquence d'une fuite d'eau dans le courant de l'été 2018 qui a été répercutée sur la facturation 2019 suite à un contentieux avec Véolia, et d'une deuxième fuite d'eau dans le courant de l'été 2019 suite à l'usure d'une pièce sur le réseau.

Mme FURODET indique qu'il y a actuellement une nouvelle fuite d'eau en cours de résolution sur le réseau de chauffage, M CASTEL précise que ce réseau date de la construction de l'établissement il y a 60 ans et qu'il n'est malheureusement pas possible de faire du préventif pour ce type d'obsolescence sans envisager une réfection complète des réseaux, ce qui appartient à la région. Les enseignants s'interrogent sur l'existence d'assurances pour ce genre de cas, M CASTEL indique que cela n'existe a priori que pour les particuliers. C'est à la Région de prendre en charge les réparations et de compenser les surcoûts liés aux consommations en cas de fuite.

Le résultat déficitaire de l'établissement soit – 35 364.66 € est affecté aux comptes de réserves par le Conseil d'Administration en fonction de son origine : Service général – 36 062.51 € affectés au 10681/ Service Restauration et Hébergement 697.85 € affectés au 10687.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'affectation du résultat de l'exercice est adoptée à l'unanimité.

Après la présentation du rapport de comptabilité par Mme FURODET, l'adoption du compte financier sans réserve est soumise au vote.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le compte financier est adopté sans réserves à l'unanimité.

6. POINTS DE GESTION

Madame l'Adjoint-gestionnaire Comptable présente les points de gestion.

6.1 TARIFS

Sont présentés divers tarifs : location d'un garage, location d'une chambre de maitre au pair à l'Internat, caution pour le logement mis à disposition de la résidence d'artiste.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

6.2 ACCEPTATION DE DON

La MDL fait un don au Lycée pour le financement d'une partie des interventions liées au projet « la forêt s'invite au Lycée ».

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le don est accepté à l'unanimité.

6.3 CONTRATS ET CONVENTIONS

Convention avec l'Etablissement Français du Sang Occitanie : cession de produits à usage de laboratoire, d'enseignement ou de recherche (produits sanguins STL). Conclue pour 5 ans à compter du 20/05/2019 pour régularisation non passées en CA.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec l'Université de Montpellier : certification C2i année scolaire 2018/2019. Signée le 4 octobre 2018. 2€ x 57 étudiants (facture reçue en février 2020). Pour régularisation non passées en CA.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention de location du garage vacant du Proviseur à Mme AVERSENG du 01/02/20 au 31/08/20. Pour régularisation la réalisation ayant débutée.

Membres présents : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention de Location d'une chambre d'Internat à M VAN BEEK pendant les grèves SNCF à compter du 13/01/20.
Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le Collège Les Mailheuls : Projet « calcul mental rapide mais réfléchi », inscription avant le 31/01/20, 100.00 € de participation. Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le Lycée Jean Lurçat : mutualisation action culturelle danse. Du 27 au 28/01/20. Hébergement et repas froids à 4.10 € pour 9 élèves de terminale. Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la Mission Locale Ouest Audois : prévention addiction aux écrans. Les 25 et 26/02/20. semaine « Santé et citoyenneté ». 2 repas intervenant. Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le CIDFF : égalité filles/garçons. Les 24 et 28/02/20. 2 repas intervenant. Semaine « Santé et citoyenneté ». Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la Prévention routière : intervention les 24 et 25/02/20 par 2 intervenants. 4 repas intervenants. Semaine « Santé et citoyenneté ». Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec SOS Méditerranée : sensibilisation à la problématique des migrants en méditerranée. Le 02/03/20. Prise en charge des frais liés à l'intervention (déplacements) des 2 intervenants et 2 repas. Pour régularisation la réalisation ayant débutée et étant déjà terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec Des mots, des livres et vous : conception jeu de piste sur le chemin des arbres. Les 30/01, 06/02 et 19/03/20. 240.00 € d'interventions. Pour régularisation la réalisation ayant débutée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec SMartFr la Nouvelle Aventure : projet théâtre Wood's Town. Les 13/01, 27/01, 03/02, 02/03, 09/03, 16/03, 17/03 (pour 2 h) et 19/03/2020 (pour 1h). 612.00 € d'interventions. Pour régularisation la réalisation ayant débutée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention tripartite avec le Lycée martin Luther King et Région Occitanie : Mise en œuvre d'une liaison chaude. Déjà votée au CA du 2 décembre 2019 mais version définitive après modifications : dates, engagements des parties, mutualisation des moyens humains. Pour régularisation la réalisation ayant débutée mais la convention a été finalisée et transmise par la Région en février 2020.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention tripartite avec la Région Occitanie et Espace de Liberté du Grand Narbonne : accès et utilisation par le Lycée Lacroix à l'Espace de Liberté, pour les activités de natation. Année scolaire 2019/2020 pour 4 848.00 €. Pour régularisation la réalisation ayant débutée mais la convention a été reçu en février 2020 par le Lycée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la Commune de Narbonne : prêt de matériel communal pour le Téléthon (décembre 2019). Lycée responsable des dommages, pertes et vols et peut-être amené à un remboursement dans le cadre de son assurance. Pour régularisation la réalisation étant terminée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la Commune de Narbonne : prêt de collection muséale « portrait de femme » de Jean Guynier. Lycée responsable des dommages, pertes et vols et peut-être amené à un remboursement dans le cadre de son assurance. Pour régularisation la réalisation ayant débutée.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec Monsieur TERDJMAN Pierre photojournaliste : projet « Workshop ». Semaines du 30 mars et du 20 avril 2020. Interventions et repas pris en charge. Dans le cadre de la résidence d'artiste et des projets « Occit'Avenir » de la Région.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la Compagnie la Lanterne : projet « Le gang des postiches ». 3 semaines du 16/03/20 au 02/04/20. 3 500.00 € pour les interventions et prise en charge de l'hébergement et des repas. Dans le cadre de la résidence d'artiste et des projets « Occit'Avenir » de la Région.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention avec La Ménagerie : projet « Le printemps du cinéma ». Intervention les vendredis 6 et 27 Mars 2020 pour la réalisation et le montage de films auprès des élèves de 1^{ère} option cinéma et audiovisuel et arts plastiques. Cette animation est prise en charge dans le cadre du partenariat avec le Théâtre Scène Nationale de Narbonne. Le Lycée prendra à sa charge le repas de l'intervenant pour la journée du 6 mars 2020 au restaurant scolaire.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Convention « De l'Aude aux Grandes Ecoles » : convention pour l'égalité des chances dans le but d'organiser une collaboration dont l'objectif est de faire connaître et de promouvoir auprès des élèves actuels du Lycée les poursuites d'études dans les grandes écoles et de créer un réseau de parrainage avec d'anciens élèves diplômés. Cette convention est sans incidence financière.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

6.4 BILANS FINANCIERS DES ECHANGES AVEC L'ALLEMAGNE

Bilan de l'échange à Bad Bergzabern. Il n'y a pas de remboursement aux familles en raison d'une dépense plus importante que prévue liée aux grèves SNCF. La participation des familles reste à 270.00 € par élève mais la part établissement est de 1 722.12 € pour une dépense totale de 7 303.64 €.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

Bilan de l'échange à Berlin. Il n'y a un remboursement aux familles en raison d'une dépense moins importante que prévue. Soit 75.00 € remboursés pour 23 élèves participants. La participation des familles est modifiée elle passe de 250.00 € à 175.00 €.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
19	19	0	0

Le bilan financier et la participation des familles sont adoptés à l'unanimité.

6.5 DBM POUR INFORMATION 2019

DBM pour information n°25 à 30 : écritures de fin d'exercice, régularisation de lignes et DBM 22 des produits scolaires.

6.6 DBM POUR INFORMATION 2020

DBM pour information n°1 à 3 :

- Régularisation de lignes en fonction des crédits réellement disponibles.
- Don de la MDL pour le projet
- Subvention FCSH pour les travaux et équipements en cuisine
- Dotation scanner projet Santorin ministère Education Nationale

7. QUESTIONS DIVERSES

Premier point d'information : il y a eu des soucis informatiques la semaine dernière liés à un vieillissement d'un de nos serveurs. Le remplacement avait pourtant déjà été réclamé auprès de la région et de la DASI. Cela a perturbé le fonctionnement de l'établissement pendant 2 jours.

Les représentants des professeurs remarquent qu'il y avait auparavant un responsable informatique qui avait la main sur le réseau alors que maintenant c'est la Région. Ceci entraîne un temps de traitement plus long lié au délai d'intervention de l'entreprise privée en charge de l'entretien du réseau.

M le Proviseur tient à rappeler qu'un poste de responsable informatique a quand même été maintenu sur l'établissement. Toutefois, celui-ci a maintenant un domaine de compétences limité par la région qui a passé un marché avec un prestataire global (Sté Atos) et il convient de reconnaître que ce contrat actuel ne donne pas entière satisfaction. Ce point a déjà été soulevé en dialogue de gestion annuel avec la région.

Second point d'information : cela concerne le coronavirus avec la mise en place d'un plan de continuité de l'activité de l'établissement en cas d'épidémie. Un certain nombre de personnels doit être désigné pour l'assurer, il est en cours de rédaction et pourra être présenté au prochain CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45 .

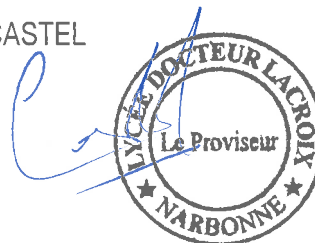
La secrétaire de séance

Karine CHILARD



Le chef d'établissement

Olivier CASTEL



retrace l'activité de l'année scolaire et qui a une orientation plus pédagogique.

En fin de présentation des 2 rapports, le compte financier est forcément adopté, on ne peut pas voter contre un compte financier puisqu'il ne fait que retracer ce qui a déjà eu lieu. Par contre le Conseil d'Administration peut l'adopter avec des réserves qui doivent pointer sur des points de non-conformité en gestion et en comptabilité (par exemple des PFDR non votés, des irrégularités comptables...). Ces réserves doivent être formulées par écrit c'est pourquoi les documents et les données chiffrées vous sont envoyées en amont à la réunion du Conseil d'administration.

Le nombre d'élèves aidés par le fonds social correspond lui aussi à l'année civil.

de fonctionnement ramenée au nombre d'élèves inscrits.

rapport à 2018.

La part établissement dans les ressources propres est en baisse en 2019 par rapport à 2018 en raison principalement de la baisse des recettes du Service Restauration et Hébergement de 15 404.28 €, qui entraîne de fait une diminution de la recette des charges communes sur le service ALO de 21 003.95 €. Les ressources propres de l'établissement représentent 33.85 % des recettes de 2019, soit la seconde plus importante source de financement.

La Région Occitanie avec la dotation de fonctionnement vient en troisième position avec 21.13% du total des financements de l'établissement.

Les ressources spécifiques des collectivités représentent 4.57% des recettes 2019, il s'agit des subventions de la Région Occitanie pour 40 731.02 € (location installations sportives, projets Occit'avenir, Fonds Régional d'Aide à la Restauration, FCSH réparation lave-vaisselle, Travaux maintenance et Distributeurs eau ozonée) et de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse pour 1 953.20 € (2 échanges franco-allemands). Dans la part collectivités sont reprises les dotations complémentaires pour la fuite d'eau et le contrat d'entretien du système de chauffage, soit 14 500.00 €.

La part des autres organismes correspond aux dons pour les sorties et voyages

famille n'a pas souhaité être remboursée.

Exactitude des prévisions par rapport à la réalisation :

AP = 93%, VE = 99%, ALO = 90%, SRH = 96% et SBN = 96%

AP = 88%, VE = 102%, ALO = 84%, SRH = 96% et SBN = 96%

961.72 € en 2019 conformément à la hausse en recette de taxe.

hausse de 3 144 m3.

normalement être utilisée sur l'exercice où elle est versée dans sa totalité.

pour l'achat de vêtements à hauteur de 328.00 €, 2 aides pour l'inscription au CNED à hauteur de 530.00 €, 2 aides pour santé (optique) à hauteur de 283.33 €, 1 aide pour les repas et le transport d'un correspondant allemand à hauteur de 72.85 € et une aide pour l'achat d'un livre à hauteur de 11.50 €. A noter que l'aide moyenne octroyée par élève est elle aussi en hausse.

On note que l'établissement a toujours disposé d'une enveloppe conséquente pour les fonds sociaux et que celle-ci n'a commencé à être utilisée qu'à partir de 2018. De 2015 à 2017 très peu d'élèves ont été aidés. En raison de ces gros reliquats l'établissement n'a pas bénéficié de subvention du Rectorat en 2019, mais fin 2019, suite à la demande de l'établissement le Rectorat a versé une avance de 10 000.00 € pour les fonds sociaux 2020.

La subvention de l'Etat est versée au mois de juin de l'année N et cours jusqu'au mois de juin de l'année N+1.

baisse du nombre de repas

La recette pour ordre des intervenants invités est en baisse de 552.30 €

La recette des demi-pensionnaires à la carte est en hausse de 392.83 €

Le montant des achats de denrées alimentaires est en hausse de 12 299.71 € par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des prix des matières premières et de la politique régionale en matière de qualité dans l'assiette : produits locaux et produits bio.

Le coût moyen de l'assiette est en hausse de 0.12 €, conformément à la hausse du coût des denrées et la politique de restauration en faveur de la qualité dans l'assiette. Le coût du repas est déterminé à partir de l'ensemble des charges : denrées + fonctionnement du service + versements à la collectivité. Ce coût est en baisse par rapport à 2018 en raison des versements à la collectivité et des charges communes moins élevés en cause d'une recette en baisse.

Le nombre total de repas servis est en légère hausse en 2019.

Par rapport à 2018 :

Le nombre de repas demi-pensionnaire à la carte est en hausse de 1 899 repas

Le nombre de repas internes est en baisse de 382 repas (matin, midi et soir)

Le nombre de repas commensaux catégorie C est en baisse de 203 repas

affecté sur le ou les comptes de réserves par le conseil d'administration.

s'intéresser au résultat d'exploitation.

prélevable diminue de 713,85 €.

cautionnement.

que l'établissement détient sur des tiers, il s'agit donc de sommes qui sont déjà mobilisées ou qui sont dues à l'établissement. Par « ressources », il faut entendre dettes, soit les sommes que l'établissement doit à des tiers. Pour faire encore plus simple c'est la différence entre ce qu'on nous doit et ce qu'on doit au 31/12/2019.

l'établissement peut financer ses besoins à court terme sans l'aide de son fonds de roulement ni aide de ressources financières complémentaires.

jours cet indicateur est confortable.

jours.

factures fournisseurs) et une bonne gestion de la fin d'exercice par l'arrêt des commandes non urgentes en novembre pour récupérer au maximum les factures avant le 31/12/2019. C'est Mme BAILLS qui réalise ce travail avec beaucoup de rigueur.

Le taux moyen de non recouvrement en fin d'exercice est très bas et le délai moyen de recouvrement également puisqu'il est de 3 jours, ce qui indique un bon suivi de gestion dans le recouvrement des créances. Là c'est Mme LHERBIER qui réalise ce travail avec également beaucoup de rigueur.